**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

**Herausgeber:** Société Forestière Suisse

**Band:** 75 (1924)

**Heft:** 10

**Artikel:** A propos de la régale et de l'affermage de la chasse dans le canton de Vaud

**Autor:** E.M.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-785947

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

forces, devraient souvent renoncer à leur exécution. L'effort tenté dans ce domaine en 1923 peut être récapitulé comme suit: il a été créé 396 ha de forêts nouvelles et 174 ha de forêts protectrices déjà existantes, endommagées par le vent ou la neige, ont été reboisés. Coût total: 1.408.377 fr., dont 734.850 fr. pour les travaux de défense et le solde pour les plantations. Sur cette somme, la Confédération a généreusement octroyé une subvention de 60 %.

Tels furent, brièvement résumés, quelques-uns des aspects de l'activité de nos forestiers en 1923. Mais nous rappelons que tout ce qui a trait aux exploitations et à leur produit n'y figure pas. *H. Badoux.*

---

## A propos de la régale et de l'affermage de la chasse dans le canton de Vaud.

(Voir nos 7/8 et 9 du *Journal forestier.)*

*Epilogue.*

Dans sa séance de mardi 26 août, le Grand Conseil du canton de Vaud a repoussé la proposition faite par une Commission dite „de Réforme administrative", d'introduire dans le canton le système des chasses affermées.

Il l'a repoussée à l'unanimité moins deux voix: celle du rapporteur qui timidement allègue qu'il serait intéressant de soumettre la question au peuple et que le résultat d'une votation populaire provoquerait peut-être quelque surprise parmi les chasseurs, car le peuple vaudois ne trouverait sans doute pas „antidémocratique" un projet pouvant augmenter les revenus des communes. L'autre acceptant — socialiste celui-là — estime qu'il est fort judicieux de chercher à faire payer aux riches un plaisir qui leur est réservé.

Quant à l'opposition, elle base son opinion sur le fait que le système serait antidémocratique et aurait pour effet de provoquer une recrudescence du braconnage.

Le droit de chasse est un vieil apanage des habitants du pays de Vaud. Ils ne se laisseront pas dépouiller de leur droit. Ils ne veulent pas le vendre à des étrangers qui n'auront aucun ménagement pour la bonne terre vaudoise et qui s'y croiront en pays conquis.

La chasse, telle qu'elle est conçue maintenant dans ce canton, engendre d'excellentes relations entre les citadins qui parcourent la campagne l'arme au bras et les agriculteurs. On fraternise ensemble. Les chasseurs sont des idéalistes, profondément attachés à leur pays; ils ne courent pas le pays uniquement pour le plaisir de tuer, mais par ce qu'il aiment respirer l'air pur et vivifiant de nos splendides campagnes . . .

Combattues au nom de l'idéalisme et de la démocratie, la défaite des chasses affermées était certaine. Nous sommes le dernier à nous en plaindre.

Et pour bien montrer au reste qu'il n'en voulait pas au gibier, ni à la chasse elle-même, le Grand Conseil admet une contre-proposition demandant au Conseil d'Etat d'étudier une révision de la loi sur la chasse dans le sens d'une réduction de sa durée et de la création d'un permis spécial pour détruire les animaux nuisibles et pour chasser le gibier de passage après fermeture de la chasse générale.

C'est là une solution raisonnable de la question. Espérons qu'elle permettra de ramener un peu de vie dans nos forêts et nos campagnes!

*E. M*[t].

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent, du 17 août, à Zurich.

Sont présents: tous les membres du Comité, à l'exception de M. *Pometta,* qui s'est excusé. Ont assisté, en outre, aux délibérations relatives aux points 8 et 9 MM. *Petitmermet, Knuchel* et *Bavier.*

1° La firme „Modernes films", à Genève, a fait cadeau à notre Société d'un film sur un incendie de forêt près de Leysin, dans le canton de Vaud. Nous lui avons exprimé nos meilleurs remerciements.

2° Un Sociétaire nous a demandé par écrit de bien vouloir examiner la possibilité d'organiser un voyage pour forestiers à l'exposition de Wembley, près de Londres. Il est décidé de soumettre la question à l'assemblée générale de demain et de voir si elle y trouve de l'écho.

3° Se sont annoncés pour la réunion annuelle qui commence aujourd'hui plus de 180 participants, nombre bien réjouissant. Il est regrettable de devoir constater une très faible participation des Suisses romands. Cette abstention frappe d'autant plus que la date de la réunion avait été fixée au milieu d'août — alors qu'à l'origine on avait choisi le mois de septembre — pour tenir compte justement des convenances des collègues welsches [1] (ouverture de la chasse).

4° M. *Balsiger,* ancien conservateur des forêts, à Berne, nous a donné sa démission comme délégué de la S. F. S. au conseil d'administration de l'Association pour l'économie forestière suisse, laquelle est acceptée avec remerciements pour les services rendus. Lors de la dernière séance, il avait été décidé en principe qu'on profiterait de la première vacance dans ce Conseil pour y faire entrer, ex-officio, le président de notre Société. En conséquence de quoi, M. le président *Weber* est désigné comme nouveau délégué de celle-ci.

---

[1] Cette faible participation des Suisses romands à la réunion de Zurich est évidemment regrettable. Elle s'explique sans doute, dans une certaine mesure, par le fait que les forestiers suisses se sont réunis en 1916 déjà à Zurich, puis à nouveau en mars 1923 lors des conférences forestières. *La Réd.*